

ECONOMIE

Start-up et agriculteurs ont cohabiter

NORD-OUEST

100 signatures pour le contournement

ECONOMIE

La jungle du permis low-cost

**JUSTICE**

Un enfant devait tenir 15 jours à la cave

MENTION PARTICULIÈRE

Un téléfilm diffusé le 2 novembre sur TF1

**CE MATIN**

Après les pluies de dimanche, place au soleil.

Température: 13°

CET APRÈS-MIDI

Un grand soleil pour un temps très agréable.

Température: 18°

CE SOIR

Nuit étoilée avec des températures encore douces.

Température: 11°

Prévisions jusqu'à 7 jours au 0 899 703724 (0,34€/min)

petite enfance

Dans les crèches associatives, les emplois aidés peuvent représenter jusqu'au quart du personnel employé. / Photo DDM, archives

Emplois aidés : crèches en danger

La fin annoncée, par le gouvernement, des contrats aidés met en grandes difficultés les 122 crèches associatives de Haute-Garonne. Si rien n'est fait, certaines structures vont devoir mettre la clef sous la porte...

« Tout le monde sait que la situation est explosive, mais les maires, le conseil départemental et la caisse d'allocation familiales se regardent en chien de faïence en se demandant qui va bouger. Or, il y a urgence, il faut trouver une solution rapide » ! Sébastien Mathieu, le président du collectif des associations petite enfance (CAPE 31) est inquiet et en colère. La fin annoncée du financement des emplois aidés, au début de l'été, met en grandes difficultés les 122 crèches associatives agréées de la Haute-Garonne qui fonctionnent avec nombre de ces contrats. « Au fil des années, nos subventions se sont réduites et nous avons eu de plus en plus recours à ces emplois aidés, qui peuvent représenter jusqu'au quart du personnel dans certaines structures, souligne-t-il. Là, c'est un retour à la case départ. Quoi qu'il arrive, on ne peut plus recruter. Si on embauche des personnes sous contrat classique, on n'aura pas les moyens de les payer ». Tout l'été, Sébastien Mathieu, dont le collectif fé-

dère 19 associations et 33 crèches, a attendu des (bonnes) nouvelles de l'État. « On a compris qu'on pouvait bénéficier de contrat d'accompagnement vers l'emploi (CAE), réservé au secteur privé non lucratif, mais nous n'avons finalement pas été choisis par le préfet lors de la réunion du service public départemental de l'emploi qui a mis une priorité sur le handicap », explique-t-il. Pour lui, les pouvoirs publics n'ont pas pris la mesure de la situation. « On va vers une catastrophe, des associations vont mettre la clef sous la porte, prévient-il. Alors que nos places coûtent moins cher que dans les crèches publiques ou privées. On veut faire des économies et au final on dépensera plus. C'est un modèle qui n'a pas de sens ». Au conseil départe-

« Pour les petites associations, c'est une véritable catastrophe »...

mental, on est bien conscient de cette bombe à retardement. Arnaud Simion, le vice-président en charge de l'Enfance et de la Jeunesse juge « insensée » la suppression des emplois aidés, « qui aurait des conséquences directes sur la survie de ces structures, et donc sur les familles qui se verraient privées de ce moyen de garde pour leur enfant ». Lors de la dernière session du conseil départemental, le 17 octobre, un vœu demandant au gouvernement de revenir sur sa décision a été voté. « L'État prend un risque accru de mettre en péril le monde associatif. Nous restons vigilants », assure Arnaud Simion. Mais les crèches savent bien qu'un simple vœu ne suffira pas. Sébastien Mathieu sonne l'alarme : « Il faut agir et vite » !

Gilles-R. Souillés

ACTEURS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Les crèches associatives font partie de l'économie sociale et solidaire. Elles maillent le territoire et apportent une offre d'accueil complémentaire aux crèches municipales. Ce sont des structures à but non lucratif avec un engagement bénévole des administrateurs dont la volonté est de contribuer à répondre au besoin des familles en matière d'accueil du jeune enfant. Afin de permettre aux familles de bénéficier des tarifs de la prestation de service unique, ces associations dépendent de financements publics, Caisse d'allocation familiale, Conseil départemental et municipaux. Elles n'ont pas de prise sur les tarifs, ni même sur le montant des adhésions. L'extension à la Branche de la convention collective des acteurs du lien social et familial, a permis l'amélioration des conditions d'emploi, mais s'est traduite par l'augmentation importante des charges.

repères

3338

PLACES > Crèches associatives. C'est le nombre d'enfants accueillis dans les 122 crèches associatives agréées de la Haute-Garonne. En 2017, le conseil départemental a mobilisé 400 000 € pour des aides aux locataires et 300 000 € en investissement pour ces structures.

« Nos places coûtent moins cher que dans les crèches publiques ou privées. On veut faire des économies et on dépensera plus. C'est un modèle qui n'a pas de sens ».

Sébastien Mathieu, président du collectif des associations petite enfance (CAPE) 31